

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, pour ce qui est des négociations, je réponds non car je trouve que ce n'est pas de bonne guerre de dévoiler ses batteries d'avance, mais je vais personnellement m'entretenir avec M. Russell, de l'Alberta, demain.

\* \* \*

### LE PATRIMOINE CANADIEN

#### LA RÉINSTALLATION DU «BRAS D'OR»

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le ministre voudra bien m'excuser de ne pas avoir pu lui donner préavis de ma question, mais il sait que je m'intéresse au sort qui va être réservé au *Bras d'Or*. Le ministre pourrait-il me dire si le gouvernement fédéral a prévu des crédits pour le transport du *Bras d'Or* de Halifax ou du musée Alexander Graham Bell au bord des lacs Bras d'Or, où il devrait logiquement être installé, ainsi que pour sa réinstallation et son entretien?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Madame le Président, le ministre n'est pas sans savoir que nous avons annoncé dernièrement que le *Bras d'Or* serait transporté au terrain d'exposition de L'Islet-sur-mer situé sur la rive du Saint-Laurent en aval de Québec. Si j'avais reçu préavis de la question, j'aurais pu fournir davantage de détails financiers sur le transport du *Bras d'Or*. Je suis obligé pour l'instant de prendre note de la question. Je fournirai ultérieurement de plus amples renseignements au député.

#### LES DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSPORT DU BÂTIMENT

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, le gouvernement avait clairement fait savoir qu'il ne fournirait pas d'argent à quiconque voudrait trouver un site définitif pour le *Bras d'Or*. Le ministre pourrait-il vérifier s'il y a eu oui ou non participation financière du gouvernement fédéral. Dans l'affirmative le ministre ne pourrait pas ne pas savoir que plusieurs organismes étaient disposés à accueillir le bâtiment, y compris le musée Bell sur les rives des lacs Bras d'Or où il devrait normalement se trouver. Le ministre pourrait-il s'engager à faire savoir à la Chambre et aux Canadiens, tout particulièrement aux membres des forces armées canadiennes qui ont eu le privilège de servir sur le *Bras d'Or*, quelles dispositions ont été prises au sujet de ce bâtiment et quelles sont les organismes, qui ont officiellement ou officieusement fait savoir qu'ils étaient intéressés à acquérir le *Bras d'Or* comme pièce de musée?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je tiens à signaler au député que l'on a fait appel à mon ministère pour assurer le transport du navire à son emplacement définitif, à savoir le musée que mon collègue a mentionné. Aucune décision n'a encore été prise. Il y a déjà eu apparemment des cas semblables où l'on a fait appel à la garde côtière.

### Questions orales

#### L'EMPLOI

#### L'ÉLARGISSEMENT DU PROGRAMME DE PARTAGE DU TRAVAIL— L'INCIDENCE SUR LA FORMATION

**L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Madame le Président, à 13 heures, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration m'a fait parvenir une déclaration sur le partage du travail, disant que ce texte était soumis à un embargo jusqu'à ce qu'il ait rencontré les journalistes à 15 heures. De toute évidence, l'embargo ne s'applique qu'aux députés conservateurs. Maintenant que nous savons exactement ce que vaut la parole du ministre, je voudrais lui poser des questions que je ne pouvais lui poser parce que j'avais donné ma parole de n'en rien faire.

Maintenant que le ministre a l'intention d'élargir le programme de partage du travail, quelle sera la portée des modifications en ce qui concerne la formation, et quelles seront les incidences de ces modifications et de l'élargissement du programme pour ceux qui sont déjà engagés dans ce programme par contrat?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, je voudrais tout d'abord expliquer qu'il n'était pas question de soumettre cette déclaration à un embargo. J'ai précisé que nous donnerions de plus amples détails à ce sujet à la séance du comité, à 15 heures, et c'est ce que nous comptons faire, mais nous n'avions certainement pas l'intention de limiter le droit du député de poser des questions. Je me ferai d'ailleurs un plaisir de répondre à ses questions. J'espère que le député ne sera pas gravement offusqué de ce malentendu. Je crois que nous lui avons simplement donné préavis des déclarations que nous comptons faire cet après-midi au comité.

En ce qui a trait à la question sur la formation, comme je l'ai dit, nous voulons lancer un certain nombre de projets pilotes permettant de recourir au programme de partage du travail pour offrir des cours de formation aux firmes qui pourraient avoir à subir des changements technologiques. Au lieu de s'absenter du travail tout simplement, les travailleurs de ces firmes profiteraient de leur absence pour se recycler. Les services consultatifs de la main-d'œuvre mettraient au point les modalités de cette formation, pour chaque entreprise intéressée à offrir cette solution de rechange à ses employés. Le député a déjà abordé cette question à plusieurs reprises. Il voulait savoir comment nous entendions nous attaquer aux problèmes de l'évolution technologique. Je lui signale que ce programme représente une solution qui pourrait se révéler très efficace, mais nous tenons à la mettre à l'essai d'abord pour vérifier qu'elle est pleinement réalisable.

**M. McGrath:** Madame le Président, je tiens à dire au ministre que j'ai téléphoné à son bureau et que l'un de ses principaux adjoints m'a dit que le texte de la déclaration devait rester confidentiel jusqu'à 15 heures et que je ne devais pas poser de questions à la Chambre. C'est tout ce que je puis dire, madame le Président, mais je suis ravi de constater que le ministre est au moins disposé à répondre aux questions à la Chambre.